

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 18-CAP-05

Procès-verbal de **l'assemblée publique extraordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le mercredi 23 mai 2018** 16 h 30, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister

Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

1. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-56

Convention collective des employés de bureau – Approbation de la recommandation de la médiatrice

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'APPROUVER la recommandation globale de règlement de la médiatrice.

DE MANDATER la direction générale d'écrire les textes de la convention collective, de même qu'y intégrer les lettres d'intention, d'entente, actes de règlement, etc., le tout dans le cadre du renouvellement de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3332 (employés de bureau), pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président souligne tout le travail effectué par les parties impliquées dans le processus qui a mené au renouvellement de la convention collective pour les employés de bureau et leur adresse des félicitations.

3. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-57

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 16 h 33. Il est appuyé par madame Nancy Decelles.

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative